

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI.

Locaux situés au 8 et 10 rue Camille Corot - cession du bail emphytéotique

Le 4 janvier 2001, la commune de Cenon a donné à bail emphytéotique pour une durée de 99 ans à l'association Autisme Gironde des locaux situés au 8 et 10 rue Camille Corot à Cenon.

Le bail précise que le preneur peut se substituer à toute personne morale ou physique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle Aquitaine a agréé l'association APAJH 33 pour la gestion du SESSAD Les tournesols en relais de l'association Autisme Gironde.

Aussi, Mme LECLERC, Présidente de l'association Autisme Gironde, a sollicité le transfert de ce bail emphytéotique au profit de l'association APAJH 33 afin de poursuivre l'activité du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour

0 abstention

0 voix contre

- **Approuve la cession du bail emphytéotique à l'association APAJH 33 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200701-2020-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020

Publication : 02/07/2020